

Baromètre des entreprises : +15,1% de créations de sociétés en un an malgré le coronavirus

Entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021, près de 38.000 nouvelles sociétés ont été créées dans notre pays. Malgré le coronavirus, il s'agit d'une augmentation de +15,1% par rapport à l'année précédente. C'est ce qui ressort du deuxième baromètre des entreprises de la Fédération du notariat (Fednot).

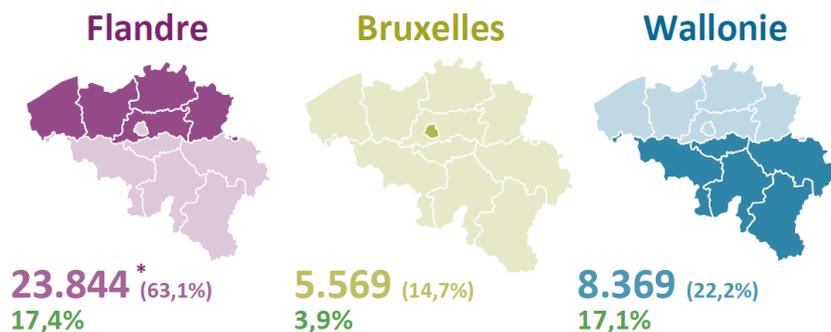
Le nouveau Code des sociétés et associations (CSA) est entré en vigueur le 1^{er} mai 2019. Avec les nouvelles règles applicables aux entrepreneurs et aux indépendants qui exercent leurs activités par le biais d'une société, le législateur a voulu promouvoir l'esprit d'entreprise. Au cours de la première année (du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 inclus), 32 707 nouvelles entreprises ont été créées. Au cours de la période allant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, il y a même eu 37 784 nouvelles créations soit +15,1% de plus qu'un an auparavant.

« Les nouvelles règles suscitent de l'intérêt car elles offrent plus de flexibilité aux entrepreneurs qui se lancent. La preuve en est que l'année avant l'entrée en vigueur du nouveau CSA, 2.111 sociétés étaient créées par mois. Aujourd'hui, nous en sommes à 3.149 créations par mois », détaille la notaire Sophie Maquet, porte-parole de notaire.be.

Selon la notaire, la crise liée au coronavirus a aussi joué un rôle direct sur l'augmentation du nombre de sociétés créées. « Il semble également que la période difficile que nous traversons ait suscité des vocations : les créations de sociétés actives dans le digital et dans l'informatique sont légion, de même que les personnes qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie n'hésitent plus à se lancer comme entrepreneur. La Société à responsabilité limitée (SRL), société sans capital, est devenu l'outil de prédilection des micro entrepreneurs. Enfin, on relèvera également que des sociétés naissent pour reprendre les fonds de commerce horeca abandonnés durant le confinement ».

Des augmentations dans toutes les Régions

Cette augmentation de création de sociétés est constatée dans les 3 Régions du pays. La Wallonie et la Flandre ont connu des augmentations assez fortes, respectivement de +17,1% et +17,4%, alors que la hausse à Bruxelles est plus timide (+3,9%).

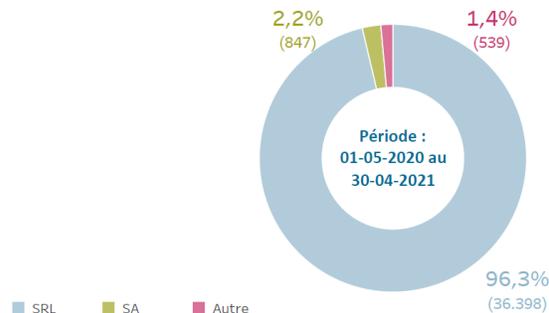


*chiffres basés sur le siège social de la société.

Le succès des SRL

La quasi-totalité des nouvelles sociétés créées au cours de la période allant du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 (96,3 %) étaient des SRL. « C'était l'intention du législateur : la SRL devait devenir la forme de société par excellence. Les sociétés anonymes sont par exemple presque uniquement destinées aux grandes sociétés et aux entreprises cotées en bourse », poursuit la notaire Sophie Maquet.

CHOIX DE LA FORME DE SOCIÉTÉ LORS DE LA CRÉATION



La moitié des entrepreneurs qui créent une société ont entre 25 et 40 ans (52,7%). Quelque 40 % des fondateurs ont entre 40 et 65 ans.

Adaptation des statuts

Le baromètre des entreprises de Fednot montre également que depuis le 1er mai 2019, un peu plus de 28.000 sociétés ont modifié leurs statuts.

La notaire Sophie Maquet explique : « Les entreprises ont tout intérêt à le faire rapidement. Le nouveau CSA offre de nouvelles possibilités qui n'ont aucun effet tant que les statuts de la société n'ont pas été modifiés. La date limite pour une telle modification est le 31 décembre 2023. En modifiant les statuts de sa société, le gérant d'une entreprise familiale peut par exemple beaucoup mieux organiser la succession de son entreprise. Il peut par exemple donner des actions à ses enfants et tout en gardant le contrôle dessus en même temps. Les sociétés à responsabilité limitée peuvent aussi faciliter l'entrée et la sortie des actionnaires, pour ne citer que quelques-uns de leurs avantages. Les sociétés qui ne modifient pas leurs statuts avant le 31 décembre 2023 devront aussi suivre une procédure plus lourde pour modifier leurs statuts ».

Afin d'éviter cela, il est donc recommandé aux sociétés de ne pas attendre trop longtemps pour prendre rendez-vous avec un notaire.

À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 2,5 millions de clients franchissent la porte d'une étude notariale lors de moments-clés de leur vie. Ils y reçoivent des conseils indépendants sur mesure qui leur permettent de réaliser en toute confiance des projets tels que cohabiter, vendre une habitation, créer une société ou planifier une succession. Rendez-vous sur le site www.notaire.be pour plus d'informations sur les moments clés de votre vie, des vidéos, des FAQ et des modules de calcul.

À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. www.Fednot.be

Tom Jenné

Relation presse et communication externe francophone

M +32 472 76 10 61
tom.jenne@fednot.be



Retrouvez sur Notaire.be toutes les infos, la législation et les conseils appropriés à chaque moment clé de votre vie, ainsi que les modules de calcul et les offres immobilières.